



Paris, le 29 juin 2020



## MOTION

### **MOTION DU COLLECTIF DOCTORAL ET DE DOC'UP SUR LA LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA RECHERCHE**

La version définitive de la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR), qui soulève contre elle l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, confirme les craintes déjà formulées par le Collectif Doctoral et Doc'Up, associations de doctorantes et doctorants de Sorbonne Université.

Le Collectif Doctoral et Doc'Up :

- Demandent que l'État investisse réellement dans la recherche scientifique et les universités françaises de service public : les augmentations de crédits annoncées, modulables et étalées sur dix ans, n'ont aucune vraisemblance. Celles prévues pour 2021 ne sont à la hauteur ni des ambitions, ni des besoins de la recherche publique ;
- Défendent l'idée que la recherche publique progresserait si son organisation encourageait davantage la coopération et les échanges ; s'opposent, au contraire, à la logique de précarisation et de mise en concurrence des chercheurs, que rien ne justifie ;
- S'opposent au recours à des financements indirects grâce au surplus des appels à projet (comme cela est préconisé dans le rapport annexe) ; demandent un financement récurrent, direct et pérenne des laboratoires, la création de postes d'enseignants-chercheurs pour titulariser les précaires et doter l'Enseignement supérieur des ressources humaines que la démographie appelle ;

- S'opposent, en conséquence, à la création de nouveaux statuts non pérennes dans l'université (voies de titularisation ou tenure tracks), tels qu'ils sont définis par les articles 3 et 5 de la loi ;
- S'opposent à l'alignement des statuts sur le droit privé, notamment en ce qui concerne les nouveaux contrats doctoraux et post-doctoraux (voir l'article 4) ;
- Refusent d'être une « génération sacrifiée », estiment que les principes sur lesquels repose la LPPR relèvent d'une croyance inexpliquée dans les vertus de la concurrence et de la dérégulation, contraires à l'intérêt public ;
- Réaffirment leur attachement à l'existence de carrières qui protègent les libertés académiques, assurent l'indépendance des chercheurs et défendent l'intégrité scientifique en les protégeant des intérêts particuliers.

Le Collectif Doctoral et Doc'Up, s'associant à l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental, réclament en conséquence le retrait de la LPPR. Ils appellent l'ensemble des membres de Sorbonne Université à exprimer leur désaccord avec la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche, dans les instances représentatives et auprès de la société civile.

Le Collectif Doctoral de Sorbonne Université et Doc'Up